

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
Parc d'Activités de la Querminais
BP 28 - 53500 Ernée
Tel : 02.43.05.98.80
Courriel : accueil@lernee.fr
Site Internet : www.lernee.fr



Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le 07/05/2024
ID : 053-245300355-20240430-DD_2024_010BIS-AR

DECISION DU PRESIDENT N° DD_2024-010 Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :
Travaux de décolmatage des forages d'exploitation des Butes et de La Chevalerie
Marchés publics de travaux

Type de marché :

Marchés publics de travaux à procédure adaptée ouverte.

Conditions d'appel et de mise en concurrence (Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique):

Consultation directe de trois entreprises

Motifs du choix de l'entreprise :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères définis dans le règlement de consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

Offres reçues :

1 Offre reçue dans les délais et 1 offre reçue hors délais. 1 offre a été analysée.

DECIDE :

Conformément au rapport d'analyse, est autorisée la passation, par le pouvoir adjudicateur, du contrat de marché public suivant :

Attributaire	Montant HT
AQUASSYS Les Rolandières, 35120 DOL DE BRETAGNE	30 511,00 €

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 30/04/2024

